

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D65 Séance du 10/07/2020 – Convocation du 3 juillet 2020

> Compte rendu affiché le 17 juillet 2020 Président de séance : Éric BELLOT Secrétaire de séance : Jérôme JARDIN

Présents: Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL,

Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick

SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Odile

BALTHAZARD par Nicole MESSÉGUÉ ; Patrick RACHAS par Yves ARTETA ; Christophe BRUNETTON

www.mairie-neuvillesursaone.fr

accueil@mairie-neuvillesursaone.fr

par Patrick SAILLOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Désignation des représentants au Syndicat de Gendarmerie

La Commune adhère au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie pour la construction et la gestion de la Gendarmerie de Neuville-Sur-Saône. À ce titre, elle doit désigner par élection ses délégués (2 titulaires, 2 suppléants).

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation est organisée au scrutin secret.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants auprès du Syndicat de Gendarmerie au scrutin secret et à la majorité absolue. Il invite le Conseil à désigner deux scrutateurs parmi les élus afin de procéder à la vérification du bon déroulement du vote et au dépouillement.

Monsieur le Maire effectue un appel à candidatures : Éric BELLOT, Philippe JUSTE, en tant que délégués titulaires ; Éva ARTETA, Patrick RACHAS en tant que délégués suppléants. Puis il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection selon les modalités indiquées.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7-2 et L. 2122-7,
- VU les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020,
- VU l'arrêté préfectoral n°643-72 en date du 6 septembre 1972, adoptant les statuts du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'un casernement de gendarmerie à Neuville-sur-Saône,
- **PROCEDE** à l'élection de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants dans les conditions prescrites par la loi,

Téléphone : 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

- NOTE après dépouillement les résultats suivants :

1er tour du scrutin

- Votants: 28

Suffrages exprimés : 28Blancs ou nuls : 0Majorité absolue : 15

- Noms et prénoms des candidats : Éric BELLOT, Philippe JUSTE, en tant que délégués titulaires ; Éva ARTETA, Patrick RACHAS en tant que délégués suppléants.
- Ont obtenu: 28 voix
- **DESIGNE** en conséquence Éric BELLOT, Philippe JUSTE, en tant que délégués titulaires et Éva ARTETA, Patrick RACHAS en tant que délégués suppléants pour sièger au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie.
- DIT que désormais la Commune est représentée au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie par Éric BELLOT, Philippe JUSTE en tant que délégués titulaires ; Éva ARTETA, Patrick RACHAS en tant que délégués suppléants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 10 juillet 2020 Le Maire, Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 13/07/2020
- Publication ou affichage le 13/07/2020 Eric BELLOT, Maire



